

Maîtrise d'ouvrage par la C.A.G.B. des études de 3 projets de tourisme fluvial financés par 232 KF du plan de relance attribués à cette opération

Rapporteur : M. Le Président

En séance du 1^{er} septembre 2000, le Conseil Districale s'est prononcé à l'unanimité pour prendre en charge la réalisation d'une étude de programmation des équipements du Tourisme fluvial, étude qui bénéficie d'une aide de l'Etat accordée au titre du Plan de relance de l'économie bisontine. Cette aide s'élève à 80% (232 000 francs). Les 20% de participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon se font sous forme de prestation intellectuelle, par l'élaboration d'un **schéma de valorisation du Doubs navigable**.

Cette première phase d'étude a été confiée à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon, dans le cadre de son programme de travail.

Les résultats de cette étude ont été présentés en commission Tourisme, en présence de l'ingénieur Subdivisionnaire du Service Navigation, responsable de l'arrondissement de Besançon.

L'étude s'est appuyée sur l'ensemble des travaux déjà menés en la matière, et notamment sur Schéma Directeur Interrégional de Développement du Tourisme Fluvial sur l'Axe Rhin-Rhône, document de référence réalisé à l'initiative de l'Etat dans le cadre du programme Saône-Rhin.

L'analyse menée par l'Agence met en évidence :

- le principe que la voie navigable peut être un moteur de développement local pour l'agglomération sous réserve qu'elle se dote d'un véritable projet,
- l'opportunité que représente le programme de réhabilitation du canal engagé par VNF pour une opération concomitante de valorisation du Doubs navigable (véloroute, installations d'accueil pour les touristes fluviaux,...)
- une carence d'équipements d'accueil sur le territoire de l'agglomération,
- une volonté de réaliser une infrastructure d'accueil au niveau de chaque commune sans en avoir toujours les moyens.

A partir de ce constat, un schéma global a été élaboré à l'horizon 2010, avec un premier programme à échéance 2006.

Ce programme à horizon 2006 propose une offre de 160 anneaux sur le territoire de l'agglomération avec une structuration de cette offre autour d'équipements majeurs ayant un effet levier pour le tourisme fluvial. Ces équipements majeurs sont :

- une halte centrale touristique à Besançon avec capitainerie et gérance à Saint-Paul pour l'ensemble du linéaire du Doubs navigable dans l'agglomération,
- une halte multimodale au tunnel fluvial pour l'accueil des grands bateaux notamment,
- une halte technique à Deluz permettant notamment d'accueillir un loueur.

Ces équipements majeurs permettront la réalisation, à l'initiative des communes, de tout un ensemble d'appontements simples, et d'une halte à Saint-vit, symbolisant avec Deluz les entrées

fluviales de l'agglomération. Le développement des services de ces équipements pourra alors s'envisager progressivement.

Enfin, des actions complémentaires de développement local et de valorisation touristique (plan d'eau, projets écologiques, espace nautique,...) devront venir accompagner le programme de valorisation de la voie fluviale.

Une première approche financière permet d'évaluer entre 10 et 12 MF le besoin en investissement pour la réalisation de l'ensemble des équipements de l'infrastructure d'accueil du tourisme fluvial (équipements majeurs et appontements). Le programme Saône-Rhin offre une capacité de co-financement de 3 : pour 1 MF investi par la collectivité, la capacité d'investissement dans le cadre du programme est de 3 MF. Soit pour 12 MF, un besoin d'autofinancement de 4 MF, et ce, à répartir sur une période de 6 ans, soit un peu plus de 600 KF par an.

A la lumière des conclusions de l'étude réalisée avec l'AUDAB et l'expertise technique de Voies Navigables de France, la commission « Tourisme » propose que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

- favorise la réalisation de l'infrastructure « primaire » d'accueil de la plaisance en permettant la mise en place des fonctions d'un port de plaisance d'agglomération qui seront réparties entre Besançon et Deluz,
- aide au développement de points d'arrêts sur l'ensemble de la traversée de l'agglomération.

Dans ce double objectif, la commission « Tourisme » propose que les 232 000 Francs (35 368 euros) soient concentrés sur :

1. les sites d'accueil de Besançon (capitainerie, site d'accueil multimodal)
2. la base technique à Deluz et sa halte nautique
3. l'élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation des appontements communaux définissant une unité architecturale et technique, outil permettant à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon de veiller à un développement cohérent et homogène des équipements.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide cette proposition.

Pour extrait conforme,

Le Président